

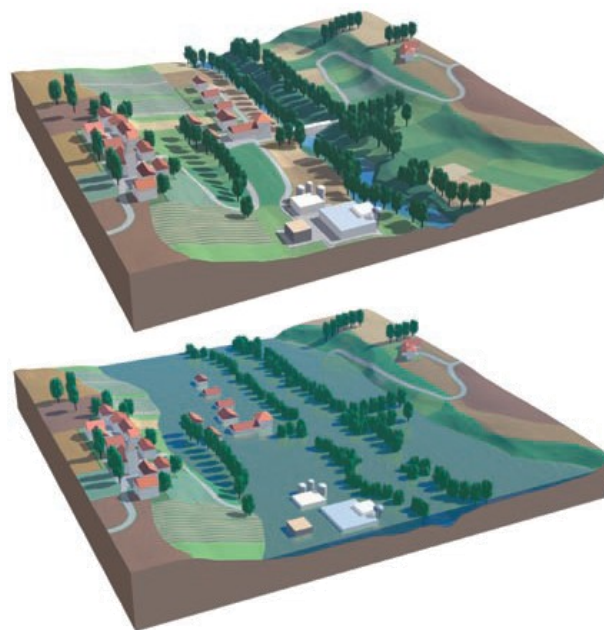
Connaître le risque d'inondation sur le territoire Tech-Albères

Qu'est-ce que le risque d'inondation ?

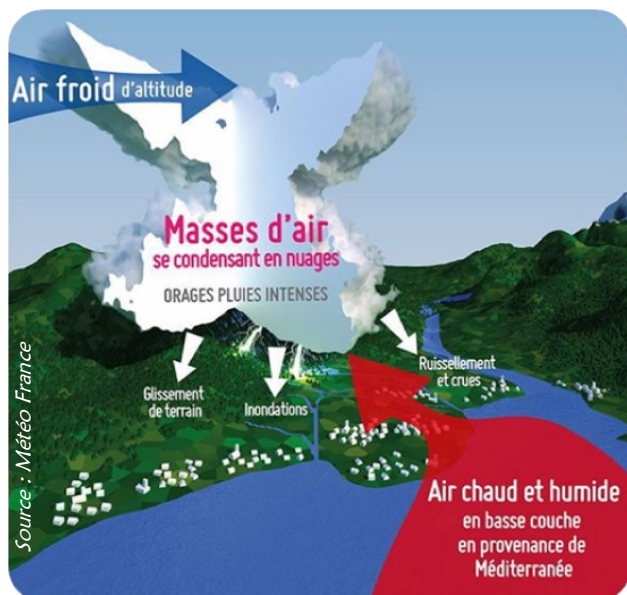
L'inondation est la submersion, rapide ou lente, d'une zone due à un **phénomène naturel**, plus ou moins influencé par l'action de l'Homme (cf. illustration ci-contre).

A quoi sont dues les inondations ?

- Au **débordement d'un cours d'eau** pouvant être localement aggravé par des embâcles (amas de débris végétaux ou de matériaux divers).
- Au **ruissellement** de la pluie lorsque la capacité d'évacuation du sol ou des réseaux pluviaux n'est plus adaptée à la quantité d'eau à évacuer.
- Au phénomène de **submersion marine**.
- A la **rupture d'un ouvrage hydraulique** (digue ou barrage).



Source : Ministère chargé de l'Environnement



Les pluies intenses méditerranéennes

Les départements de l'arc méditerranéen sont exposés à des épisodes de pluies intenses. Lors de ces épisodes, les précipitations peuvent être très importantes et soudaines (jusqu'à 100 mm par heure) et **les cumuls peuvent être très conséquents** (plus de 300 mm sur l'épisode).

Les épisodes méditerranéens résultent de conditions météorologiques particulières, c'est-à-dire de l'air chaud et humide en provenance de la mer qui rencontre de l'air froid en altitude. L'atmosphère devient alors très instable et orageuse. Ce phénomène est accentué lorsque d'imposants reliefs sont présents à proximité de la mer.

Ces épisodes peuvent se produire toute l'année, mais sont plus fréquents durant l'automne.

Contact :

Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères
2, rue Jean Amade - BP 121
66 400 CÉRET
04 68 87 08 78
contact@syndicatdutech.fr

+ d'infos :

www.syndicatdutech.fr

Publication SMIGATA Octobre 2023

Le risque d'inondation sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères

Un contexte local propice aux inondations

Le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères couvre un territoire de 900 Km² qui s'étend du massif du Canigou jusqu'à la Côte Vermeille. C'est un territoire qui est régulièrement soumis à des phénomènes météorologiques extrêmes de sécheresses et de fortes précipitations.

L'amont du bassin versant du Tech est le secteur sur lequel les précipitations sont les plus abondantes (1100 à 1200 mm/an en moyenne). Il présente aussi de nombreuses caractéristiques favorables à la formation des crues : **imperméabilité** des terrains, **étroitesse** des vallées, **fortes pentes**, etc. De plus, son orientation vers l'Est favorise la **pénétration des vents humides** en provenance de la Méditerranée, susceptibles de provoquer des **précipitations très intenses** (jusqu'à 840 mm en 24h en 1940) et des inondations.

Les bassins versants des fleuves côtiers des Albères présentent un **relief très escarpé** dans leur partie amont et sont généralement **densément urbanisés** à l'aval (littoral). En période de crue, leurs fortes pentes génèrent des **écoulements torrentiels** susceptibles de causer de nombreux dégâts.



Le Tech à Amélie-les-Bains (octobre 1940)

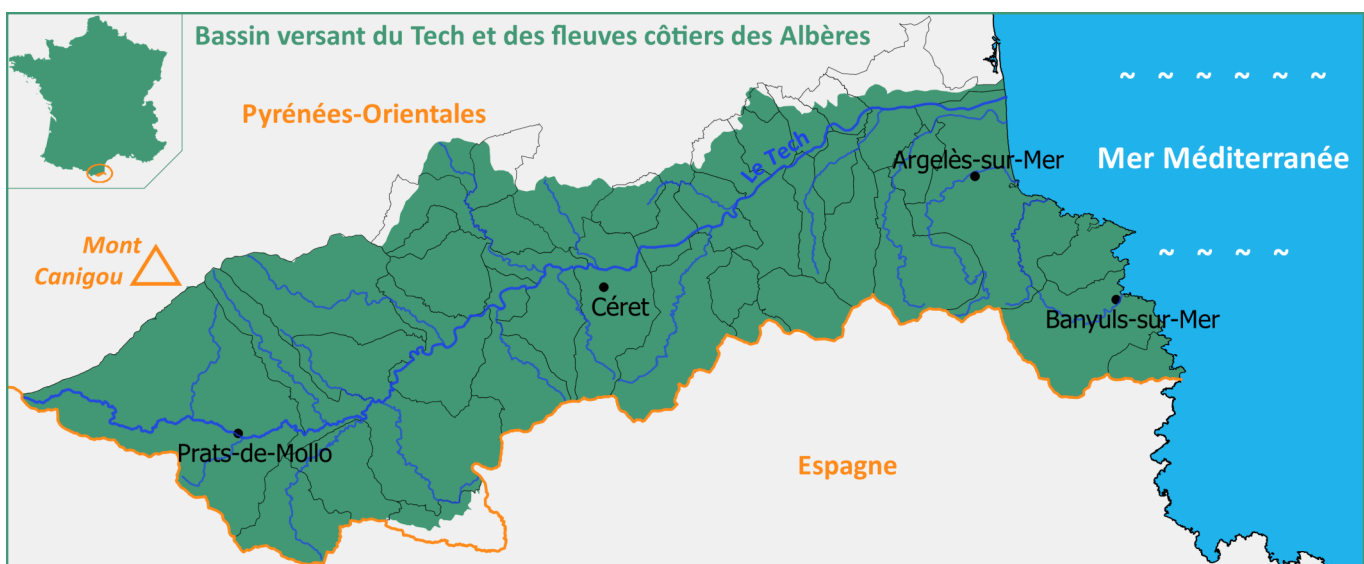


Le Douy à Collioure (novembre 2014)

Une structure en charge de la prévention des inondations

Depuis 2018, le Syndicat du Tech (SMIGATA) est en charge de la compétence "GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations" (**GEMAPI**) à l'échelle des **42 communes** du bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères. Les missions relevant de cette compétence sont directement liées à la ressource en eau et à ses milieux associés, elles impliquent une **gestion intégrée à l'échelle du bassin versant** (de la source à la mer).

Au titre de la prévention des inondations, le Syndicat intervient sur les 1500 Km de cours d'eau du territoire dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général (DIG), en substitution des propriétaires riverains qui n'assurent pas l'entretien qui leur incombe. De nombreux travaux de restauration du fonctionnement des cours d'eau et d'entretien des berges sont ainsi réalisés. Ils permettent d'**améliorer les écoulements** et de **réduire le risque de formation d'embâcles**, ils contribuent fortement à **réduire la vulnérabilité des enjeux** exposés aux inondations. En complément de cet entretien régulier, le SMIGATA est également porteur d'un PAPI sur l'ensemble du territoire Tech-Albères.



Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)

Qu'est-ce que le PAPI ?

Le programme d'actions de prévention des inondations (PAPI) est une démarche globale cohérente pensée à l'échelle d'un bassin versant. Il mobilise l'ensemble des acteurs de ce territoire dans l'**objectif de réduire les conséquences dommageables des inondations**.

Au travers de cet outil de contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales, les opérations programmées sur le territoire peuvent **bénéficier de subventions** accordées par l'État (via le Fonds Barnier), l'Europe, la Région ou encore le Département.



Avancement de la démarche PAPI sur le bassin versant du Tech et des fleuves côtiers des Albères

Un programme d'études préalable est en cours sur le territoire (2021-2024). Il est porté par le Syndicat du Tech (SMIGATA) et comprend **33 opérations** (modélisations hydrauliques, analyse des crues historiques, élaboration de plans communaux de sauvegarde, inventaire et caractérisation des ouvrages de protection, sécurisation de passages à gué, sensibilisation, etc.) **pour un montant total d'environ 2,5 millions d'euros**.

Les actions inscrites dans ce PAPI se déclinent selon 7 axes :

- l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- la surveillance, la prévision des crues et des inondations
- l'alerte et la gestion de crise
- la prise en compte du risque d'inondations dans l'urbanisme
- la réduction de la vulnérabilité
- le ralentissement des écoulements
- la gestion des ouvrages hydrauliques de protection



Installation de barrières pivotantes et de panneaux de signalisation pour sécuriser des passages à gué à Argelès-sur-Mer (a) et à Calmeilles (b)



Intervention dans une classe de CM1 à Amélie-les-Bains



Coût global prévisionnel de cette opération :
35 005 € TTC pour intervenir auprès de 45 classes sur 3 ans
(subventionnée à 70% par l'État et la Région Occitanie)

Coût global de cette opération :
152 300 € TTC pour la sécurisation d'une quarantaine de passages à gué sur 13 communes
(subventionnée à 80% par l'Europe et la Région Occitanie)

Mon rôle en tant que citoyen face aux inondations

Avant

Je me renseigne sur le risque auquel je suis exposé et je m'y prépare

- Je prends connaissance des documents d'information sur les risques (PPRI, DICRIM, IAL) et **je me renseigne** sur les inondations vécues près de chez moi (hauteurs atteintes par les eaux, dégâts occasionnés, etc.)
- Je surveille et **j'entretiens** les cours d'eau, ravins, fossés dont je suis propriétaire
- Je prévois un espace refuge hors d'eau
- Je prévois un **"kit de survie"** : radio à piles, lampes de poche, nourriture non périssable, eau potable, copie des papiers d'identité, médicaments, vêtements chauds, etc.

Pendant

Je suis attentif aux informations et consignes qui me sont données :

- **Je me tiens informé** de l'évolution de la situation météorologique
- Je consulte les sites de la mairie, de Météo France (<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/>) et de Vigicrues (<https://www.vigicrues.gouv.fr/>)
- Je consulte les différents vecteurs d'informations: radio, TV, réseaux sociaux, etc.
- Je suis attentif aux consignes données par les autorités et me tiens prêt à évacuer si on me le demande

Après

Je remets en état mon logement, puis je prends des précautions pour limiter les conséquences d'éventuelles futures inondations

- Je photographie mes biens endommagés puis je contacte mon assurance
- Je remets mon logement en état (nettoyage et séchage) et j'attends les consignes des autorités, ou la vérification d'un professionnel avant de rallumer l'électricité et le gaz ou de boire de l'eau du robinet
- Je fais réaliser un **diagnostic de la vulnérabilité** de mon logement et j'envisage de faire des travaux afin de la réduire (rehausse des systèmes électriques, batardeaux, etc.)

Les 8 bons comportements en cas de pluies intenses



Je m'informe
et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements



Je me soucie des personnes proches,
de mes voisins et des personnes vulnérables



Je m'éloigne des cours d'eau
et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas
Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage



ROUTE INONDÉE

Je ne m'engage ni en voiture ni à pied
Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école,
ils sont en sécurité